



Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 21 octobre 2014, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Florence BECHNA à Jean-Paul MOREL – Christianne SADIN à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Bénédicte KREBS a été désignée.

DELIB 2014.10.27 08

OBJET : Convention d'objectifs avec l'Olympique St-Quentinois

Monsieur Cyrille CUENOT, Adjoint délégué à la vie associative et au sport, rappelle que les associations déclarées peuvent recevoir des subventions de l'Etat, des départements, des communes et par extension, des établissements publics.

Le versement d'une subvention à une association est soumis à un certain nombre de conditions d'attribution et d'utilisation. En tout état de cause, la subvention doit être sollicitée et la commune a la liberté d'acceptation.

Des dispositions législatives relatives à la transparence financière imposent aux associations ayant reçu des subventions, dont le montant annuel dépasse un seuil fixé par décret (23 000 €), d'établir un conventionnement avec la commune (chapitre III – article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000).

Dans ce but, et afin de dégager des objectifs communs une première convention a été signée en 2004 avec l'OSQ Olympique St-Quentinois, puis renouvelée le 11 juin 2012.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de réactualiser cette convention et de la signer pour une durée de 3 ans.

Une réunion avec l'OSQ Omnisport le 7 octobre dernier a permis de valider les termes du projet de convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE le renouvellement de la convention entre l'OSQ Olympique et la mairie, pour trois ans, dont un exemplaire est joint au présent projet**

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 28 octobre 2014.

Publication et transmission en sous-préfecture le **28 OCT. 2014**



Le Maire,

Michel BACCONNIER